

OCTOBRE 2021

Services de comptes de dépôt de la société de fiducie CIBC Mellon

Divulgence des conditions générales

Les clients qui ont conclu une entente de garde ou de fiducie (l'« Entente du client ») avec la Société de fiducie CIBC Mellon (« CMT ») et qui utilisent les services de comptes de dépôt de CMT et de la Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon (« CIBC Mellon GSS ») à titre d'agent du sous-gardien (et avec CMT, « CIBC Mellon ») sont assujettis aux conditions générales décrites aux présentes.

INSTITUTIONS FINANCIÈRES PARTICIPANTES

1. Les fonds administrés par CIBC Mellon GSS dans un compte de garde conformément à une entente avec le client sont transférés au compte de dépôt de CMT, à la Banque Canadienne Impériale de Commerce (« CIBC »), à The Bank of New York Mellon (« BNY Mellon ») ou à toute filiale ou partie apparentée (collectivement les « Institutions financières participantes »).
2. Les fonds transférés à une Institution financière participante sont régis par des modalités, des conditions ou des ententes distinctes relatives au dépôt, stipulées par ladite Institution financière participante de temps en temps.
3. Les dépôts transférés aux Institutions financières participantes autres que CMT sont des obligations de ces Institutions financières participantes et ne sont pas des obligations ou des garanties de CIBC Mellon.
4. CIBC Mellon, dans le cours normal de ses activités, peut recevoir des revenus générés par les dépôts détenus par les Institutions financières participantes.

CMT DEPOSIT TERMS AND CONDITIONS

5. Les fonds déposés avec CMT sont détenus au nom du client, qui a droit d'accéder aux sommes voulues sur demande.
6. Les sommes conservées dans un compte de dépôt par CMT peuvent porter intérêt au taux, le cas échéant, convenu par CIBC Mellon et le client, périodiquement.
7. CIBC Mellon et le client s'engagent par la présente à ce que CMT n'exige pas de frais pour tenir un compte de dépôt avec CMT à moins d'une entente écrite des parties à cet effet.
8. Le compte de dépôt de CMT sera régi par les pratiques bancaires habituelles et les procédures comptables établies par CMT périodiquement.
9. Compagnie Trust CIBC Mellon (TCM) est membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC). Tout l'argent détenu dans le compte de dépôts auprès de TCM, qui est payable sur demande, peut être assuré en vertu de la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada. Veuillez consulter [le site Internet de la SADC](#) pour de plus amples informations.

10. Le client pour fournir à CIBC Mellon des instructions écrites pour virer des fonds qui se trouvent dans le compte de dépôt de CMT à un tiers, y compris une institution financière. Le client dégage CIBC Mellon de toute responsabilité, réclamation, demande, instance et poursuite découlant de toute mesure prise par CIBC Mellon pour suivre ou se conformer à ces instructions. En cas de différend entre le client et CMT à cet égard, les dossiers de CIBC Mellon seront réputés concluants.
11. Tous les renseignements liés au compte de dépôt du client qui sont détenus par CMT peuvent être stockés ou enregistrés par CIBC Mellon dans des formats et par des moyens sur des appareils que CIBC Mellon estime convenables, et CIBC Mellon n'a aucune obligation de conserver les instruments, documents ou bons originaux, sauf ceux confiés à CIBC Mellon par le client ou là où la loi l'exige.
12. La succursale du compte de dépôt du client détenu par CMT doit être la suivante :
1 York Street
Toronto, ON M5J 0B6
13. En cas de différend entre ces conditions et l'Entente avec le client, l'Entente avec le client prévaudra.



PROCÉDURE RELATIVE AUX PLAINTES

Si le client a des plaintes au sujet de son compte de dépôt, il doit suivre la procédure ci-dessous :

1. Si vous avez des problèmes, des questions ou des préoccupations en ce qui concerne un compte de dépôt, la divulgation ou la méthode de calcul du coût d'un découvert, la divulgation des taux d'intérêt ou à peu près toute autre obligation de CMT en vertu d'une disposition de consommation, veuillez communiquer avec votre directeur des relations pour que nous puissions régler la question efficacement et en temps opportun.
2. Si votre préoccupation ou votre plainte demeure non résolue après une conversation avec votre directeur des relations, veuillez communiquer avec notre agent des plaintes et de la confidentialité par écrit à l'adresse suivante :

Agent des plaintes et de la confidentialité

Société de fiducie CIBC Mellon
1 York Street, Suite 900, Toronto, ON M5J 0B6 CANADA
Tél. : 416 643-6484
Courriel : privacyofficer@cibcmellon.com

3. CIBC Mellon a désigné l'ombudsman de CIBC pour assurer un processus d'examen indépendant. Si votre préoccupation ou votre plainte demeure non résolue après votre conversation avec notre agent des plaintes et de la confidentialité, vous pouvez joindre le bureau directement :

Ombudsman de CIBC

P.O. Box 342, Commerce Court
Toronto, ON M5L 1G2 CANADA
Tél. : 416 287-2877 ou 1 888 451-4519 (de l'extérieur de la région du Grand Toronto)
Télééc. : 416 225-4722
Courriel : ombudsman@cibc.com

4. Si vous estimez que votre préoccupation exige un examen indépendant, veuillez communiquer avec l'ombudsman pour les services bancaires et les investissements :

Ombudsman pour les services bancaires et les investissements

401 Bay Street
Suite 1505, P.O. Box 5
Toronto, ON M5J 2Y4 CANADA
Télééc. : 1 888 422-2865

AGENCE DE LA CONSOMMATION EN MATIÈRE FINANCIÈRE DU CANADA

En tant qu'institution financière sous réglementation fédérale, CMT est assujettie au mandat de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (« ACFC ») pour les plaintes des consommateurs. L'ACFC est chargée de veiller à ce que les institutions sous réglementation fédérale respectent les lois, les règlements et les exigences en matière de protection des consommateurs, notamment en offrant aux consommateurs de l'information au sujet des procédures de traitement des plaintes.

Vous pouvez communiquer avec l'ACFC directement en tout temps dans le cadre du processus de gestion des plaintes :

ACFC
6e étage, Enterprise Building
427, avenue Laurier Ouest
Ottawa, ON K1R 1B9 CANADA
Tél. : 1 866 461-3222
Courriel : info@fcac-acfc.gc.ca

Si vous avez une plainte au sujet de votre compte de dépôt, de la divulgation ou de la méthode de calcul du coût d'un découvert, de la divulgation des taux d'intérêt ou de toute autre obligation de CMT en vertu d'une disposition visant les consommateurs dans la Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt (Canada), que nous n'avons pas été en mesure de régler, vous pouvez communiquer avec l'Agence de la consommation en matière financière du Canada à l'adresse susmentionnée.

À propos de CIBC Mellon

CIBC Mellon est une société canadienne qui se concentre exclusivement à répondre aux besoins en services de placement des investisseurs institutionnels canadiens et des investisseurs institutionnels étrangers qui investissent au Canada. Fondée en 1996, CIBC Mellon est détenue à parts égales par The Bank of New York Mellon (BNY Mellon) et la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC). Les solutions de services de placement de CIBC Mellon sont offertes aux institutions et aux sociétés en étroite collaboration avec nos sociétés mères et comprennent des services de garde, de comptabilité en devises multiples, d'administration de fonds, de tenue des dossiers, de retraite, de prêt de titres, de règlement en monnaies étrangères et de trésorerie. Au 30 juin 2021, CIBC Mellon détenait plus de 2.4 billions \$ CA d'actifs sous administration au nom de banques, de caisses de retraite, de fonds de placement, de sociétés, de gouvernements, de compagnies d'assurance, de fiducies d'assurance étrangères, de fondations et d'institutions financières mondiales dont les clients investissent au Canada. CIBC Mellon fait partie du réseau mondial de BNY Mellon qui, au 30 juin 2021, avait 45,0 billions \$ US d'actifs sous garde et sous administration. CIBC Mellon est un utilisateur autorisé de la marque de commerce CIBC et de certaines marques de commerce de BNY Mellon.

www.cibcmellon.com

CIBC MELLON

➤ UNE COENTREPRISE DE BNY MELLON ET CIBCSM

www.cibcmellon.com

© 2021 CIBC Mellon. CIBC Mellon est un utilisateur autorisé de la marque de commerce CIBC et de certaines marques de commerce de BNY Mellon. CIBC Mellon est la marque d'entreprise de la Compagnie Trust CIBC Mellon et de la société de services de titres mondiaux CIBC Mellon, et peut être utilisée comme terme générique pour désigner l'une de ces sociétés ou ces deux sociétés.

CIBC 

www.cibc.com

Le logo CIBC est une marque de commerce de CIBC, utilisée sous licence. Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

000 - T006- 10 - 21

 **BNY MELLON**

www.bnymellon.com/ca/fr.html

© 2021 The Bank of New York Mellon Corporation. Tous droits réservés.

BNY Mellon est la marque d'entreprise de The Bank of New York Mellon Corporation et peut être utilisée comme terme générique pour faire référence à l'entreprise dans son ensemble ou à ses diverses filiales en général. Les produits et services peuvent être offerts sous diverses marques et dans différents pays par des filiales, des sociétés affiliées et des coentreprises dûment autorisées et réglementées de The Bank of New York Mellon Corporation. Les produits et services ne sont pas tous offerts dans tous les pays.

BNY Mellon ne sera pas responsable de la mise à jour des renseignements contenus dans ce document, et les opinions et renseignements contenus dans le présent document peuvent être modifiés sans préavis.

BNY Mellon n'assume aucune responsabilité (directe ou indirecte) pour toute erreur dans ce document ou toute utilisation de celui-ci. Ce matériel ne peut être reproduit ou diffusé sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation écrite expresse de BNY Mellon.